



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT CHALLENGE U15

Saison 2024/2025

Cette compétition est réservée à toutes les équipes évoluant dans les championnats départementaux « brassage » de la catégorie U15 engagées avant le 31 août 2024.

Les équipes engagées en coupe Régionale U15 peuvent participer à ce challenge, mais la priorité est donnée aux rencontres de la coupe régionale et pourront impacter des reports de match du challenge.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

**A l'issue de chaque match, quel que soit le résultat, il sera fait une épreuve de tirs au but.
1ère série : 5 coups puis, s'il y a toujours égalité, autant de coups de pied que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve.**

Article 1 – Durée des rencontres

2 fois 40 minutes, sans prolongation.

Article 2 – Organisation et calendrier

Organisation du challenge :

Le 1er tour du challenge sera organisé en poule de 4 équipes avec une formule championnat sur 3 journées par matchs aller

Les tours suivants (phase finale) se disputeront sur des matchs secs avec élimination directe.

2- 1 Le 1er tour

2.1.1 – Nombre de poule et nombre de qualifiés

Il se déroulera suivant une formule championnat sur 3 journées (14 et 21 septembre, 19 octobre 2024).

43 équipes sont engagées réparties en 10 poules de 4 et 1 poule de 3.

Seront qualifiées à l'issue de ce 1er tour 16 équipes :

- le premier de chaque poule
- les cinq meilleurs deuxièmes.

En cas de besoin d'équipes supplémentaires à qualifier pour le tour suivant, il sera fait appel au sixième meilleur deuxième des poules de 4 puis au meilleur septième et ainsi de suite. Enfin, si nécessaire, au meilleur deuxième de la poule de 3 si ce dernier a effectivement joué ses 3 matchs.

Les modalités de détermination des meilleurs deuxièmes sont précisées à l'article 2.1.4

Toutefois, **une seule équipe par club** pourra participer au 2^{ème} tour (huitièmes de finale) ; le cas échéant, il sera si nécessaire procédé à un repêchage d'un meilleur deuxième.

2.1.2 – Tirs au but :

A l'issue de chaque match, il sera fait une épreuve de tirs au but.



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT CHALLENGE U15

Saison 2024/2025

Il sera d'abord organisé une 1^{ère} série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve. Le point bonus de cette épreuve sera utilisé pour déterminer les meilleurs deuxièmes entre chaque poule, le cas échéant.

Le résultat devra être communiqué par mail au District par le club recevant avant le lundi suivant le match 14H00. Le club adverse sera mis en copie de ce mail.

2.1.3 Classement pour chaque poule :

A l'issue de ce premier tour, dans chaque poule, un classement sera établi, par addition des points, cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

- 3 points pour un match gagné
- 1 point pour un match nul
- 0 point pour un match perdu
- 1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité

Dans les poules qui enregistrent un ou plusieurs forfaits, les points du forfait seront comptabilisés pour le classement final.

Ordre du classement :

- 1 - Nombre total de points
- 2 - Goal average particulier
- 3 - Goal average général
- 4 – points bonus tirs au but

2.1.4 - Modalités de détermination des meilleurs deuxièmes :

L'ordre du classement sera établi de la façon suivante :

- 1 - Nombre total de points
- 2- Goal average général
- 3- Meilleure attaque
- 4 – points bonus tirs au but

2.2 – Phase Finale :

Les rencontres de la phase finale seront déterminées par tirage au sort des rencontres. Elles auront lieu par élimination directe.

A partir des quarts de finale, le tirage au sort se fera en présence d'un représentant de chaque club.

- Calendrier (sous réserve) :
 - 14 décembre 2024, huitièmes de finale
 - 1er février 2025, Quarts de finale
 - 5 avril 2025, Demi-finale
 - La finale se tiendra le 24 mai 2025 (lieu à définir).

Pour le bon déroulement de la compétition, si des équipes sont encore qualifiées en coupe Nouvelle Aquitaine U15 au stade des quarts de finale du challenge, elles ne pourront plus participer à celui-ci.

A partir des huitièmes de finale, une seule équipe par club est qualifiée.



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT CHALLENGE U15

Saison 2024/2025

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera organisé une 1^{ère} série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve.

Article 3 – Participation des joueurs

Règlement spécifique au challenge

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs** inscrits sur la feuille de match (sauf en finale où 16 joueurs sont autorisés sur la feuille de match et 14 joueurs à participer).

Participation :

Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes

Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.

En U16/U17, U17/U18 et U15, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé :

- plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases
- plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés). Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase pour les catégories mentionnées ci-dessus

Article 4 – FMI et Licences

L'utilisation de la FMI est obligatoire

En cas de dysfonctionnement de la FMI :

- faire une feuille de match papier fourni par le club recevant
 - chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application Foot-club-compagnon avant le début de chaque match.
- Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.

Si feuille de match papier, elle sera adressée par mail au District via la messagerie officielle avant le lundi suivant le match 14H00.

Article 5 – Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **UNIQUEMENT** de **2 adultes licenciés au club (l'éducateur et un dirigeant) responsables** de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

Article 8 - Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District de l'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 06/09/24